



ORGANISATION ROMANDE DES CARTES-COURONNES

Porsel, le 3 février 2018

Aux sociétés de tir des sociétés cantonales SCTF, ASGT, SNTS et SVC

Information officielle de l'ORCC

Mesdames, Messieurs,

Par la présente lettre, le comité ORCC souhaite vous transmettre quelques informations au sujet de l'avenir de l'Organisation.

Le 29 novembre 2017, lors de l'Assemblée extraordinaire de l'ORCC, les délégués ont décidé de dissoudre l'Organisation Romande des Cartes-Couronnes. Diverses raisons tant financières qu'organisationnelles ont conduit à ce choix. Dans les faits, la procédure de dissolution se déroulera de la manière suivante :

Pour les Sociétés de tir :

Les administrateurs cantonaux vendront les Cartes-Couronnes (CC) ORCC jusqu'au 30 novembre 2018. **Dès le 1^{er} janvier 2019, les sociétés ne doivent plus remettre de CC de l'ORCC à leurs membres ou lors de leurs manifestations.** Concernant les stocks éventuels de CC, la société valide les CC restantes en y apposant son sceau et demande le remboursement à l'Administrateur Romand (Héribert Stempfeli, Allmend 2, 1719 Zumholz) en lui transmettant un décompte des CC, accompagné des coordonnées de comptes pour le virement de l'argent. Dès 2019, les cantons vendront les CC de leur choix, soit leurs propres CC soit les CC de la FST.

Pour les tireurs :

L'ORCC garantira, selon la Convention du Concordat Suisse sur les Cartes-Couronnes, le remboursement des cartes durant 5 ans, à partir de la résiliation de la Convention. Les tireurs devront impérativement faire valoir leur droit au remboursement des CC **jusqu'au 31 octobre 2023, dernier délai.** Passée cette date, toutes les Cartes-Couronnes et Cartes Primes à Valeurs Variables de l'ORCC seront échues et ne seront plus remboursées. Pour le remboursement, les tireurs peuvent utiliser leurs CC dans les armureries ou autres commerces qui les acceptent ou alors se les faire rembourser par l'Administrateur Romand, en lui transmettant un décompte des CC, accompagné des coordonnées de comptes pour le virement de l'argent (Héribert Stempfeli, Allmend 2, 1719 Zumholz).

Les Administrateurs cantonaux sont à votre disposition pour répondre à toutes questions complémentaires.

En souhaitant que vous preniez bonne note de ces informations, recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations cordiales.

Au nom du comité de l'ORCC
Fabien Thürler, secrétaire